



Un prêt qui se multiplie par 10 ! autorisé ?

Par **ccjourn**, le **05/01/2009** à **20:29**

Bonjour,

Il y a deux ans, alors en Irlande, j'ai contracté un prêt à taux variable de 3000 euros. Un an après, pour une raison de décès familial, je suis revenue m'installer prêt de ma famille en France. Je n'ai pu honorer mon prêt irlandais pendant trois mois. A mon initiative, je les ai recontacté pour effectuer des virements. Deux conséquents (2000 euros au total).

Sauf que depuis, les mensualités sont en augmentation permanente.

Pour exemple:

1/11/08 : 88.89 euros

15/11/08 : 125 euros

30/11/08 : 250 euros

31/12/08 : 946.36 euros !

C'est abusif et injuste. je ne peux pas rembourser 10 fois la somme !

Est ce autorisé ? N'existe-t-il pas un système de gestion et de contrôle des taux pratiqués ?

Quelles sont mes possibilités ?

Merci de votre aide. Je suis désespérée.

Par **Patricia**, le **05/01/2009** à **22:57**

Bonsoir,

Ne sachant pas si les banques irlandaises fonctionnent comme les françaises et bien que l'Irlande soit à l'euro... difficile (pour ma part) de vous renseigner explicitement ccjourn, mais je vais vous donner mes connaissances persos pour vous aider ...

Les prêts variables causent bien des problèmes aussi en France.

Si ils sont à la baisse, la durée raccourci mais si ils sont à la hausse , les mensualités peuvent augmenter jusqu'à 80 % par rapport à l'indice INSEE...

Le mieux et le plus juste serait de relire votre contrat de prêt, les conditions et modalités de variation de ce taux.

Pour informations plus fiables, envoyer un courrier en Rec avec A/R en demandant explications et renseignements, à la Bank of Ireland à Dublin

Un confrère vous donnera peut-être renseignements complémentaires ?